

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" de classe C - BNP PARIBAS OBLI RESPONSABLE (FR0010076893)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro, le FCP vise sur un horizon d'investissement minimum de 3 ans à obtenir une performance proche de celle de l'indice de référence du marché obligataire de la zone Euro Barclays Euro-Aggregate 3-5 ans, calculé dividendes réinvestis. Le FCP est géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR).

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le processus d'investissement comprend quatre phases : (i) définition des principaux axes de la politique de gestion obligataire (ii) sélection des émetteurs (iii) détermination des scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque (iv) construction du portefeuille du FCP. Le FCP a une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Elle repose sur une gestion active alliant analyse financière/extra-financière. La recherche extra-financière consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres et s'articule autour de trois étapes. La recherche extra-financière intervient en milieu de procédure.

Les analystes de recherche ISR extra-financiers portent ainsi leur attention sur des critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) selon l'approche Best In Class, afin d'identifier les sociétés leaders de leur secteur. L'univers d'investissement est constitué des sociétés ou émetteurs publics respectant les filtres financiers et extra-financiers tels que le respect des politiques sectorielles sur activités controversées; exclusion des sociétés qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusion des sociétés avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie; exclusion des sociétés ou émetteurs publics présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité (élimination des 3 derniers déciles ESG). Concernant l'analyse des pratiques ESG des émetteurs, la méthode d'évaluation ESG des émetteurs est réalisée par une équipe d'analystes dédiés, sur la base des critères suivants (non exhaustifs) : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, l'indépendance du Conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaire.

Les actifs sont principalement investis en produits de taux libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro : titres de créance négociables et/ou obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexés et/ou convertibles. Ils sont constitués au minimum de 30% d'emprunts d'Etat et/ou garantis d'Etat et/ou d'émetteurs supranationaux de la zone Euro. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 8.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A1 (S&P) ou P1 (Moody's) ou F1 (Fitch) ou équivalente. Les obligations et titres de créance négociables non gouvernementaux, libellés en euros, peuvent bénéficier d'une notation minimale BBB- (S&P) ou Baa3 (Moody's) ou BBB-(Fitch) ou d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents.

Le FCP peut employer jusqu'à 35% de son actif net en instruments financiers émis par la CADES ou émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, par ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers ou des organismes publics internationaux dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques taux et/ou crédit (dans ce dernier, exclusivement en couverture), ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage (consistant à tirer profit de différences de cours entre segments de courbe, secteurs et émetteurs).

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation. **Affectation des plus-values nettes réalisées :** Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	2,00% : souscriptions <30.000€ ; 1% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,75% : souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,5% : souscriptions >800.000€
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,02% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

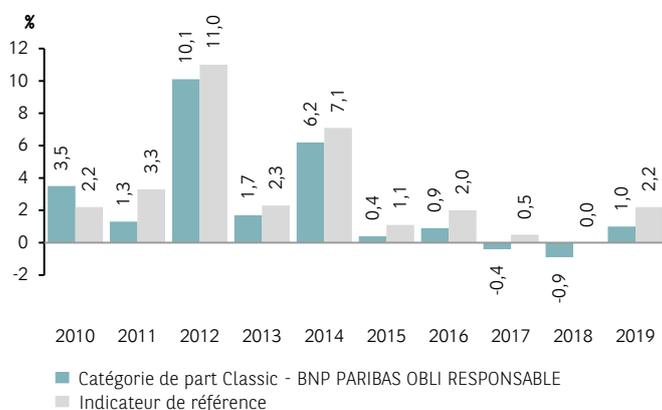
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas en cas d'échange entre la catégorie de parts P de classe C et la catégorie de parts P de classe D et vice-versa.

(\*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 24 novembre 2003 ;
- La part a été créée le 24 novembre 2003 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- BNP Paribas Obli Responsable est conforme à la Directive 2009/65/CE depuis le 23 mai 2018.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2020.